

De nombreuses acclamations retentirent alors dans le concile et couvrirent la voix du belliqueux pontife : « Nous vous » acceptons pour chef, cria-t-on de toutes parts; marchons » contre les infidèles ! » Un instant Pie II craignit d'avoir dépassé le but qu'il s'était proposé d'atteindre, et de se voir obligé de partir pour la croisade. Heureusement pour lui, ceux-là mêmes qui avaient applaudi à ses paroles avec le plus d'enthousiasme n'étaient nullement disposés à le suivre dans une semblable entreprise; et de part et d'autre on se borna à traiter de la levée de nouveaux décimes. Quelques souverains d'Orient, étrangers aux fourberies de la cour de Rome, prirent seuls la chose au sérieux; David, empereur de Trébizonde, Uzun-Hassan, roi d'Arménie, et Georges, qui se prétendait roi de Perse, s'engagèrent à fournir pour la croisade des troupes de cavalerie et d'infanterie, et une flotte bien équipée.

Après la séance publique, les ambassadeurs de Charles VII demandèrent à être reçus par le pape en audience particulière, ce qui leur fut accordé immédiatement. Le bailli de Rouen rappela à sa Sainteté les services que les rois de France avaient rendus à ses prédécesseurs; il se plaignit amèrement qu'elle avait oublié que le frère de saint Louis avait reçu autrefois l'investiture du royaume de Naples de la cour de Rome, et par conséquent qu'il n'était pas permis de le vendre au bâtard d'Alphonse; il termina ses remontrances en menaçant Pie II de la vengeance du roi, s'il ne révoquait sa première décision. A cela, le pape répondit qu'il n'avait agi que par le conseil des cardinaux, et qu'il ne pouvait, sans les consulter, casser une délibération du sacré collège, en-

suite, pour cacher l'embarras où il était de donner des excuses valables de sa conduite, il feignit d'être pris par un accès de toux, et congédia les ambassadeurs. Le bailli de Rouen ne fut pas dupe de cette fourberie; dès que le saint-père fut hors de la salle d'audience, il se répandit en injures contre lui en présence de ses officiers, et jura qu'il saurait se venger du traître qui avait vendu sa conscience aux ennemis de la France.

Ces menaces furent immédiatement transmises à Pie II, qui, de son côté, songea à créer des embarras à Charles VII pour le mettre dans l'impuissance de lui nuire. Il abolit la pragmatique sanction qui était observée dans le royaume, et demanda que les Français fournissent une armée de cent mille hommes pour combattre les infidèles. Grâce à l'énergique opposition du bailli de Rouen, qui démontra qu'il était impossible au roi de France de mettre sur pied un nombre aussi considérable de troupes tant qu'il serait en guerre avec la Grande-Bretagne, le saint-père fut obligé de se relâcher de ses prétentions, et de se contenter d'une taxe de six cent mille florins d'or pour les frais de la croisade. Le bailli de Rouen ne put rien faire rabattre sur cette somme; en vain il fit observer aux cardinaux que la France était ruinée, et que depuis six années le saint-siège ne cessait de prélever des décimes sur les provinces; toutes ses réclamations furent inutiles. Et comme sa harangue prenait le ton de la menace, Pie II l'interrompit brusquement, et lui déclara qu'il saurait réduire à l'obéissance un royaume rebelle, qui trouvait des ressources pour faire la guerre à des chrétiens, et qui n'était pas capable de faire le moindre sacrifice pour venger la

religion. « Redoutez ma colère, ajouta-t-il, car si je le veux, » dans un mois, Gênes, Modène, Florence, Naples même, » se soulèveront contre les Français et les chasseront de » l'Italie. »

Pour réaliser cette prédiction, le pontife appela en Italie le célèbre roi d'Albanie, Georges Castriot, surnommé Scanderbeg, sous prétexte de faire rentrer dans le devoir les Napolitains, qui étaient en pleine révolte contre le roi Ferdinand, l'avaient chassé de sa capitale, et s'étaient rangés au parti du duc d'Anjou, à la tête duquel se trouvait toute la noblesse napolitaine, et même Marcien, son beau-frère, duc de Sanguesa, et Antoine Caldora, prince de Tarente. Docile aux ordres de sa Sainteté, Scanderbeg débarqua à Raguse, et se dirigea par terre, à marches forcées, sur Barlette, au secours du roi Ferdinand, qui était étroitement bloqué dans la place. A l'approche de ce redoutable ennemi, les Français levèrent le siège et vinrent camper sous les murs de Nocéra; le roi d'Albanie poursuivit les fuyards, les atteignit dans une vaste plaine et les accula au pied du mont Ségian. Alors s'engagea une bataille terrible entre les Albanais et les troupes de René d'Anjou; celles-ci furent taillées en pièces, et les espérances du parti angevin se trouvèrent pour jamais anéanties. Toutes les villes du royaume de Naples qui tenaient encore pour les Français firent immédiatement leur soumission, et Ferdinand rentra triomphant dans sa capitale.

Pie II voulant profiter de la prépondérance que cette victoire lui donnait en Italie pour affermir sa domination sur les peuples, décréta que les papes étaient au-dessus de tous les princes de la terre, et que leur omnipotence s'éten-

dait même sur les conciles, qui dans aucun cas ne pouvaient ni juger ni déposer le chef suprême des fidèles.

« Il s'est glissé parmi nous, disait le saint-père dans sa » bulle, un abus exécrationnable, celui d'appeler des jugements et » des actions du pontife romain aux conciles généraux. Ceux » qui approuvent de semblables mesures oublient ou veulent » ignorer que le vicaire du Christ a seul le pouvoir de lier et » de délier sur la terre et dans le ciel; qu'il ne peut être jugé » que par Dieu, et que, pendant sa vie, il peut à son gré » disposer des trônes, des richesses, de la liberté et de la » vie des hommes.

» Voulant donc éloigner de l'Église le dangereux poison » de ces opinions rebelles, de l'avis et du consentement de » nos vénérables frères les cardinaux, au nom de notre au- » torité infaillible, nous condamnons les appels aux con- » ciles, nous les réprouvons comme inutiles, erronés et » dangereux, et nous ordonnons qu'à l'avenir il sera défendu » d'interjeter appel des décisions de notre siège, ou de citer » un pape devant une assemblée de prélats.

» Si quelqu'un, après la publication de cette bulle, con- » trevient à nos décrets, qu'il soit roi, prince, évêque ou » simple laïque, nous le déclarons excommunié jusqu'à sa » mort. Les mêmes censures seront également encourues par » les universités et les collèges. »

Lorsqu'on eut connaissance en France de cet édit, on jugea que le saint-père n'avait d'autre intention que de s'en servir comme d'un prétexte pour mettre l'interdit sur le royaume. Immédiatement le conseil du roi chargea Jean Dauvet, procureur général du parlement, de décréter une protestation

contre les empiétements de la cour de Rome, et de sommer Pie II d'avoir à révoquer sa bulle sur les appels, comme subversive des anciens canons et de la pragmatique sanction; et dans le cas où il persisterait dans ses détestables doctrines, de le menacer de la convocation d'un concile œcuménique.

Quelques jours après la promulgation de cette ordonnance, Pie II songea à dissoudre le synode de Mantoue; mais préalablement il résuma dans un long discours les négociations entamées pour la croisade avec les différents peuples de la chrétienté, et réclama de nouveaux subsides pour mener à bonne fin la guerre contre les infidèles.

« Sachez, mes frères, disait-il en terminant sa harangue, » que l'empereur d'Allemagne promet une armée de quarante-deux mille hommes; le duc de Bourgogne, six mille » soldats aguerris; le clergé d'Italie, à l'exception toutefois » de celui de Venise, de Gènes et de Florence, s'engage à » nous donner le dixième de ses biens; les laïques sont im- » posés au trentième de leurs revenus; les juifs au vingtième; » la ville de Raguse seule donne deux galères; l'île de Rhodes » en fournit quatre; et nous espérons même voir se rallier à » notre sainte entreprise la France, la Castille, le Portugal, » l'Aragon, l'Angleterre, l'Écosse, le Danemarck, la Suède, » la Norwége, la Pologne et la Bohême, qui nous avaient » refusé jusqu'à ce jour des secours d'hommes ou d'argent. » Ainsi donc, mes frères, allez en paix dans vos demeures, » racontez les grandes choses qui se sont faites dans ce sacré » concile, et n'oubliez pas surtout d'expédier à notre chambre » apostolique les décimes pour la croisade. »

De Mantoue, sa Sainteté se rendit à Sienne, où elle reçut une ambassade solennelle des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et une autre de plusieurs villes du Péloponnèse, qui offraient de se soumettre à Pie II, s'il consentait à tenir des garnisons chez eux pour les défendre contre les Turcs.

Enorgueilli par tous ses succès, le pape supposa que rien ne devait lui résister, et il donna carrière à son ambition. D'abord il nomma aux évêchés de Castille et de Pologne des prélats italiens ses créatures, sans même consulter les souverains de ces deux pays; et comme ceux-ci voulaient lui présenter des observations, il les excommunia et passa outre. Ensuite il prit le chemin de Rome, escorté par une armée de bandits recrutée dans la haute Italie, et dont il voulait se servir pour mettre à la raison les habitants de la ville sainte, qui avaient proclamé la république et traîné son étendard dans la boue.

Pie II n'eut pas de peine à vaincre une population dénuée d'armes et de vivres. Après huit jours de tranchée ouverte, il força une des portes de Rome, et vint s'installer dans le Vatican; ensuite sa Sainteté procéda au massacre des insurgés. Par ses ordres, les jeunes gens des écoles et un nombre prodigieux de citoyens furent amenés pieds et poings liés en sa présence et impitoyablement égorgés; tous leurs biens furent confisqués au profit du saint-siège, et leurs familles exilées. Parmi ces martyrs de la liberté, on cite Tiburce, fils du généreux Massian, un de ceux que Nicolas V avait fait pendre à la porte du Capitole avec le tribun Porcario.

Ces exécutions terminées, Rome redevint calme, et se reposa dans le silence de la mort de ses agitations passées. Quant au saint-père, il continua le cours de ses infamies ; il excommunia le duc d'Autriche et Sigismond Malatesta ; le premier, parce qu'il avait fait emprisonner le cardinal de Cusa, qui voulait percevoir des dîmes sans son autorisation ; le second, parce qu'il avait refusé formellement de payer le cens à l'Église romaine. Il usa des mêmes moyens de rigueur contre Dichter, métropolitain de Mayence, qui ne voulait point payer les annates de son archevêché. Mais les bulles ne produisirent aucun effet ; les trois princes excommuniés ne délièrent pas les cordons de leur bourse, et appelèrent des anathèmes du pape au futur concile.

Pie II ayant échoué de ce côté, renouvela ses tentatives sur la France, et fit solliciter par le cardinal d'Alby, auprès du roi Louis XI, qui venait de succéder à Charles VII, l'abolition de la pragmatique sanction. L'évêque la Balue, alors tout-puissant sur l'esprit du monarque, s'opposa à l'adoption de cette mesure, et représenta au nonce, en termes énergiques, qu'il était honteux pour sa Sainteté qu'elle cherchât à renverser l'œuvre élevée par ses mains, puisque la pragmatique sanction n'était que l'expression des sentiments qui animaient le concile de Bâle, et que Pie II l'avait rédigée, soutenue et défendue contre Eugène IV. Son indignation l'entraîna même jusqu'à dire, que si le pape osait renouveler la moindre tentative à ce sujet, il le ferait déclarer schismatique, et dévoilerait aux yeux de toute la chrétienté, « que » la papauté transforme les plus saints prélats en tyrans » fourbes, avarés, cruels et implacables. »

Désespérant de vaincre par des paroles l'opposition de la Balue, le rusé cardinal entreprit de le corrompre, et lui offrit une somme considérable avec le chapeau rouge. L'évêque, qui aimait l'argent et les honneurs, changea aussitôt de langage ; de défenseur qu'il était de la pragmatique sanction il en devint un des plus fougueux détracteurs ; il représenta à Louis XI, qu'après avoir profondément étudié la question, il avait reconnu qu'on ne pouvait pas donner le titre de loi à des règlements décrétés par une assemblée irrégulière ; il menaça le roi bigot de l'excommunication du saint-siège, et lui arracha la promesse de révocation.

Mais quand il se présenta au parlement pour la faire enregistrer, le procureur général Saint-Romain s'y opposa, et déclara qu'il perdrait la vie avant de laisser consommer une trahison qui devait amener la ruine du royaume. L'Université de Paris adressa également des remontrances à Louis XI, et le supplia de ne pas autoriser l'abolition des décrets qui étaient conformes aux plus pures constitutions de l'Église. Malheureusement tout fut inutile ; le cardinal d'Alby affirma au roi que la révocation de la pragmatique ne préjudicierait en rien aux libertés du clergé gallican ; que le pontife entretiendrait constamment un légat à Paris pour conférer les provisions et les bénéfices, sans que les Français fussent tenus d'envoyer de l'argent à Rome.

Enfin Louis XI, convaincu par ces raisons, et alléché par la promesse d'être soutenu par le saint-siège pour reconquérir le trône de Naples au duc d'Anjou, signa l'ordonnance qui plaçait le clergé de France, corps et biens, sous la juridiction absolue de la cour de Rome. Il est vrai qu'en dé-